

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-7-6-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES AU FONCTIONNEMENT ET AUX INVESTISSEMENTS COURANTS ANNUELS 2020 DES SYNDICATS MIXTES.

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer les participations statutaires 2020 du Département en faveur des syndicats mixtes d'aménagement de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster, du Markstein Grand-Ballon et du Ballon d'Alsace, au titre :

- des dépenses de fonctionnement pour un montant de 991 652 €,
- des investissements courants annuels pour un montant de 75 750 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable en Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie du 29 mai 2020 et du 26 juin 2020.

I. Contributions départementales au fonctionnement des 3 syndicats mixtes d'aménagement de montagne du Lac Blanc, de la Vallée de Munster et du Markstein Grand-Ballon

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat participent à l'équilibre du budget de fonctionnement, pour lequel les recettes commerciales issues des biens affermés ou loués ne permettent pas d'assurer l'équilibre.

Pour mémoire, le syndicat mixte, maître d'ouvrage, perçoit toutes les recettes en provenance des équipements transférés : taxe sur les remontées mécaniques, redevance de service public, redevance d'affermage, etc., mais en contrepartie, il supporte toutes les dépenses liées à ces équipements, à l'exception des dépenses d'exploitation des remontées mécaniques ou relevant des services commerciaux.

Les dépenses de fonctionnement prises en compte dans les budgets des syndicats concernent :

- les frais de personnel du syndicat mixte,
- l'ensemble des moyens de secours en personnel et équipement,
- les moyens humains et techniques nécessaires au fonctionnement des sites de montagne.

Les syndicats du Markstein Grand-Ballon et de la Vallée de Munster assurent aussi la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La contribution statutaire est répartie de la manière suivante :

Syndicats mixtes	Budget de fonctionnement général	Budget eau/assainissement
Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB)		<i>non concerné</i>
Syndicat Mixte de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges (SMVM)	50 % Département 50 % Communauté(s) de communes (CC)	eau et assainissement Gaschney : 72,60 % Département 27,40 % communes
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)	sur le reste à charge	eau : 88,80 % Département 11,20 % CC assainissement : 74,60 % Département 25,40 % CC

1. Demandes initiales en DM1 – avant la crise du Covid 19

- Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB)

Compte tenu des difficultés d'exploitation liées à la mauvaise saison hivernale, provoquant une diminution générale des redevances, le SMALB a prévu un poste « produits exceptionnels » pour un montant total de 98 470 € à la section de fonctionnement de son BP 2020.

A cet effet, le SMALB sollicite une contribution départementale complémentaire de 49 235 €.

- Syndicat Mixte de la Vallée de Munster (SMVM)

La gestion du SMVM a permis, lors du vote de son BP 2020 le maintien des contributions des membres à des niveaux similaires aux dernières années, malgré des redevances d'exploitation en nette diminution dues à cette saison hivernale difficile.

Pour mémoire, le Département inscrit, depuis 2015, le montant de ses contributions aux budgets de fonctionnement des syndicats dans le cadre d'une enveloppe plafonnée. La participation allouée au SMVM est basée depuis cette date sur une baisse ponctuelle de ses besoins (- 8 487 €), alors que les autres syndicats ont vu leur contribution fixée à la hausse (SMALB + 58 K€, SMMGB + 52 K€).

La demande 2020 s'élève à 150 700 €, soit le même montant que l'année passée en prenant en compte la subvention complémentaire de 5 000 € versée en 2019.

Pour l'avenir, le syndicat sollicite le renouvellement de l'inscription à l'identique de ce montant de 150 700 €.

2. Demandes complémentaires en DM1 – Covid 19

La crise sanitaire, ajoutée à une des plus mauvaises saisons hivernales de ces dernières décennies, fragilise encore plus les budgets de fonctionnement des syndicats mixtes de montagne.

Suite à la 6^{ème} commission spéciale Covid 19 du 28 avril 2020, les syndicats mixtes ont été sollicités pour qu'ils fassent connaître les besoins complémentaires pour faire face à cette crise. Ils sont récapitulés dans le tableau suivant :

Syndicats mixtes	Besoins totaux Covid 19	Participation CD68 à 50 % selon statuts
Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB)	10 000 €	5 000 €
Syndicat Mixte de Munster (SMVM)	5 000 €	2 500 €
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)	231 500 €	115 750 €
	246 500 €	123 250 €

Ces compléments ont déjà été présentés lors de la Commission permanente du 15 mai dernier.

3. Récapitulatif des contributions statutaires départementales 2020

Les contributions départementales 2020 ont nécessité l'inscription de crédits supplémentaires en DM1. Ainsi, pour les 3 syndicats mixtes un montant de 722 085 € sera réparti comme suit :

Syndicats mixtes	BP 2020	DM1 2020	Complément DM1 / Covid 19	Total
Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB)	150 000 €	49 235 €	5 000 €	204 235 €
Syndicat Mixte de Munster (SMVM)	145 700 €	5 000 €	2 500 €	153 200 €
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)	248 900 €	-	115 750 €	364 650 €
Total	544 600 €	54 235 €	123 250 €	722 085 €
		177 485 €		

II. Participations départementales pour les investissements courants annuels

Les statuts des syndicats mixtes d'aménagement des stations de montagne prévoient que les membres du syndicat participent au financement des investissements courants annuels selon les dispositions ci-dessous :

Syndicats mixtes	Dispositions statutaires
Syndicat Mixte du Lac Blanc (SMALB)	50 % Département 50 % CC de la Vallée de Kaysersberg
Syndicat Mixte de Munster (SMVM)	50 % Département 50 % CC de la Vallée de Munster
Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)	50 % Département 25 % CC de la Vallée de Saint-Amarin 25 % CC de la Région de Guebwiller

Les investissements courants annuels concernent les dépenses récurrentes comme par exemple : le renouvellement du matériel des secouristes, la réparation et la remise en état des motoneiges, etc. Ces dépenses figurent aux budgets des syndicats mixtes.

Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, une participation départementale annuelle globale est allouée à chaque syndicat mixte, selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Syndicats mixtes	Contributions CD68 2020 (€) *
SM du Lac Blanc (SMALB)	20 000
SM de la Vallée de Munster (SMVM)	10 000
SM du Markstein Grand-Ballon (SMMGB)	10 000
TOTAL	40 000

* identiques à 2019

Lors du vote du budget primitif 2020, l'Assemblée départementale a inscrit un montant de crédits de paiements de 40 000 €.

III. Contributions départementales en faveur du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)

- Composition actuelle du SMIBA :

CD68 (4 membres) CD90 (4 membres)

CC Vallée de la Doller (68) (3 membres) CC Haute Savoureuse (90) (3 membres) Riervescemont (90) (1 membre) Saint Maurice (88) (1 membre)

- Financement du SMIBA :

Participations statutaires		Investissement non courant
Fonctionnement	Investissement courant	
40 % Département 68 40 % Département 90 20 % autres membres sur le reste à charge	25 % Département 68 25 % Département 90 50 % autres membres	par voie de conventions

Le SMIBA connaît depuis de nombreuses années des difficultés administratives et budgétaires. Ainsi, en 2019, sur recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

- les membres ont été appelés à assurer, par un effort financier supplémentaire, l'équilibre budgétaire,
- la Régie a été dissoute et c'est désormais le SMIBA qui gère l'ensemble du domaine.

De plus, le Département du Territoire de Belfort a déjà racheté de nombreux bâtiments (Auberge du Ballon, Têtes de la Redoute, les Sapins) pour renflouer la trésorerie.

Pour l'année 2020, un accord politique est intervenu entre les deux Départements pour purger l'intégralité de la dette (2,84 M€), afin d'être en mesure d'engager une nouvelle stratégie de développement du Ballon d'Alsace.

Le Département du Haut-Rhin a posé les conditions suivantes :

- à compter de 2021, participation du CD68 à hauteur de 10 % tant en fonctionnement qu'en investissement,
- cette nouvelle clé de répartition devant être entérinée dans les nouveaux statuts en cours de révision.

Une convention financière viendra formaliser les contributions des membres s'agissant des investissements non courants, du remboursement de la dette, de ses intérêts et des Indemnités de Remboursements Anticipés (IRA).

Ces dispositions feront l'objet d'un rapport spécifique lors d'une prochaine Commission permanente.

Contributions statutaires appelées au titre de 2020 (dispositions actuellement en vigueur)

Le comité syndical du SMIBA du 12 mars 2020 a adopté le BP 2020, prévoyant notamment les contributions des membres selon les dispositions statutaires actuellement en vigueur :

Contributions €		CD68	CD90	CC Vallée Doller	CC Haute Savoireuse	St. Maurice
Invest courants	143 000	35 750	35 750	35 024	33 424	3 052
Fonctionnement	673 917	269 567	269 567	66 022	63 008	5 753
TOTAL	816 917	305 317	305 317	101 046	96 432	8 805

Le versement de ces contributions départementales a nécessité l'inscription de crédits complémentaires en DM1 en fonctionnement soit pour un montant de 65 167 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au profit des syndicats mixtes d'aménagement de montagne les participations statutaires 2020 suivantes :
 - 991 652 € pour les dépenses de fonctionnement, réparti comme suit :
 - 204 235 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,
 - 153 200 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement de stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, et de renouveler pour l'avenir l'inscription de ce montant,
 - 364 650 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein Grand-Ballon,
 - 269 567 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace,
 - les crédits correspondants seront prélevés sur programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561.

Ces participations seront versées en une seule fois.

- 75 750 € au titre des investissements courants annuels, selon la répartition suivante :
 - 20 000 € pour le Syndicat Mixte d'Aménagement du site du Lac Blanc,
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte de la Vallée de Munster,
 - 10 000 € pour le Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon,
 - 35 750 € pour le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace,
- les crédits correspondants seront prélevés sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 204151,

Ces participations seront versées en une seule fois dès présentation des justificatifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT